

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHECAIRES
(E N S B)

LECTEURS ET BIBLIOTHEQUES A BRAZZAVILLE

Note de Synthèse

Présentée devant le jury de l'examen de l'E N S B pour
l'obtention du Diplôme Supérieur des Bibliothécaires

Par M. OUKOUNGUILA Daniel

Sous la direction de M. FONTVIELLE



1976
42

Lyon, 1975-1976.

=====++=====

T A B L E D E S M A T I E R E S .

Introduction

<u>Ie Partie:</u> La situation de la lecture	I
A- Ceux qui devraient lire	3
B- Ceux qui lisent	4
C- Conclusion	9
 <u>Ile Partie:</u> Les causes de la désaffection et de la non-lecture	 10
A- Le fait colonial	10
B- Le fait culturel	11
C- Le lecteur par lui-même	12
D- Bibliothèques	17
 <u>IIIe Partie:</u> La situation dans les pays de tradition orale et les solutions à apporter.	 24
A- La situation dans les pays de tradition orale	24
B- Les solutions	25
 <u>Conclusion</u>	 32



INTRODUCTION :

A l'heure actuelle, dans le monde, se pose le problème relatif à la crise du support écrit qu'est le livre, à la suite du succès de l'image et des moyens audio-visuels. Ce problème n'a pas les mêmes aspects suivant les pays. On peut les ranger en deux groupes :

- dans les pays ou zones d'abondance dans la production et la consommation du livre, il est question de savoir si la montée de la technique et la perfection des moyens comme le cinéma, la T.V. les bandes dessinées, la radio et le magnétophone, n'amèneront pas le déclin du langage écrit et la prééminence de l'audio-visuel. C'est toute la querelle entre " La Galaxie Gutenberg " de Marshall McLuhan et " La faim de lire " de Robert Escarpit et Ronald Barker.
- les pays ou zones de pénurie et de famine du livre où ce dernier à peine introduit se trouve déjà malade par le manque de dispositif de réception valable et aussi par celui de la production.

Le Congo est l'un des pays qui se trouvent à la croisée de la tradition orale et de la tradition écrite où les efforts en matière de scolarisation et d'alphabétisation sont disproportionnels à ceux de la consommation de l'écrit. Depuis plus d'un demi-siècle, malgré une lutte hardie, vaillamment engagée par l'écrit, l'imprimé ne s'est pas encore pleinement épanoui, n'a pas atteint son plein potentiel et reste un enfant qui pose les problèmes de croissance. La situation de la lecture, en fait, n'est guère appréciable bien que le livre soit ressenti comme élément favorisant la connaissance de la culture, sa conservation et sa diffusion.

La croissance de cet " enfant " ou mieux son avenir est fonction de deux facteurs : la bibliothèque et le lecteur. La bibliothèque suppose la massification matérielle du livre, l'organisation de l'appareil de distribution et de communication tandis que le lecteur suppose la consommation

et toutes les conditions nécessaires à cette consommation : scolarisation, alphabétisation, apprentissage de la lecture, disposition psychologique, besoins.

Au Congo, ni l'un ni l'autre ne répond fondamentalement à ces dispositions. Le livre souffre d'un mal. Notre étude n'a pas la prétention de guérir ce mal aussi complexe que profond, mais d'analyser la situation afin d'en déceler les principales causes et manifestations.

Nous n'avons non plus la suffisance de faire une étude parfaite, nos possibilités étant très limitées mais souhaitons sensibiliser bibliophiles, bibliothécaires, lecteurs, non lecteurs, et pouvoirs publics, sur un problème qui a des incidences sur la vie sociale, économique et culturelle des Congolais.

Le présent document comporte trois parties :

- La situation de la lecture ou le constat ;
- Les causes de la désaffection et de la non-lecture ;
- Les solutions possibles.

Nous nous intéressons particulièrement à la ville de Brazzaville où il existe quelques bibliothèques et où la population urbaine scolarisée et alphabétisée est plus forte que dans les autres villes du pays. C'est la ville la plus importante du Congo.

1ère PARTIE : LA SITUATION DE LA LECTURE

Brazzaville, capitale du Congo, est une des plus grandes villes africaines où s'est développé et intensifié le phénomène de l'instruction et de l'alphabétisation depuis la période coloniale jusqu'à aujourd'hui.

L'instruction se fait à l'école et s'adresse aux enfants depuis l'âge de cinq ans, jusqu'à l'université.

Bien qu'une minorité d'ailleurs infime, échappe à la loi instituant l'éducation obligatoire, 80 % des enfants sont scolarisés depuis les années de l'Indépendance.

L'alphabétisation a lieu au niveau des adultes ayant quitté l'école et cherchant à parfaire leur formation intellectuelle, mais aussi au niveau de ceux qui n'ont jamais été scolarisés. Il existe pour cela des cours du soir et d'après-midi dans tous les arrondissements de la ville qui sont dispensés :

- au niveau élémentaire dans les écoles de Bacongo, Moungali, Poto-poto, Ouenzé, Plateau des 15 ans ;
- au niveau moyen dans les collèges d'enseignement général, de la sixième à la troisième ;
- au niveau du second degré, des classes de seconde à la terminale.

De 1965 à nos jours, un centre d'alphabétisation ayant son siège dans les locaux du C.E.G. annexe de Bacongo, a été pratiquement ouvert à toutes les couches de la population.

Le niveau d'alphabétisation permet aux adultes de s'exprimer en français, de déchiffrer, lire et interpréter le contenu d'un écrit ne présentant pas beaucoup de difficultés tant dans la forme que dans le fond.

Notre étude parlera de cette catégorie de la population depuis l'élève, en passant par l'étudiant et l'intellectuel, exerçant une profession, jusqu'à l'adulte du centre d'alphabétisation et des cours du soir.

Faute de statistique, on peut toutefois estimer à 100 000, cette catégorie sociale, soit le tiers de la population totale de la ville. Si cette population instruite et alphabétisée est accessible à la lecture, elle n'est pas à 100 % lisante et le terme de lecteur ne peut s'appliquer à sa totalité. Il faut distinguer ceux qui devraient lire et ceux qui lisent effectivement.

Avant d'aborder cette analyse, plus logique serait d'exprimer ce qu'on entend par lecteur afin d'éviter toute confusion. Le mot lecteur comporte plusieurs définitions, et voici celle que donne " Le Robert "

a) celui, celle qui occasionnellement ou par fonction, lit à haute voix devant un ou plusieurs auditeurs ;

b) celui, celle qui lit pour son compte.

Si ces deux aspects se valent l'un l'autre, nous pouvons dire que dans le cas de notre étude, ils doivent être complétés.

Un lecteur est celui qui prend connaissance du contenu d'un écrit pour son instruction et pour son plaisir. Toutefois, celui qui prend irrégulièrement voire rarement connaissance du contenu d'un ouvrage, n'est pas lecteur, car la notion de lecture implique une permanence, une habitude, quelque principe faisant partie des moeurs.

A- CEUX QUI DEVRAIENT LIRE

L'alphabetisation et la scolarisation devraient conduire les enfants ; les ex-illétrés, les étudiants et autres intellectuels à acquérir la fonction de lecteur comme nous l'avons précédemment définie. Mais tous les scolarisés n'arrivent pas toujours au delà de la classe de sixième primaire, et par conséquent ne maîtrisent pas la langue française. Certains alphabétisés arrêtent les cours dès qu'ils savent écrire leur nom, signer un formulaire, comprendre une conversation, et les émissions de la radio ou de la télévision.

Malgré ces cas assez marginaux, de nombreuses expériences, et enquêtes dans les pays développés où la lecture a une histoire, et dans les pays à tradition orale, montrent la relativité du nombre des lecteurs.

Robert ESCARPIT dans son ouvrage " l'écrit et la communication ", dit à ce propos :

" Dans les pays développés ou du moins dans la génération actuelle, 40 % des individus restent à peu près étrangers aux livres....". Ainsi ajoute-t-il, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis, une forte proportion de jeunes gens jusqu'à 10 % arrivent à l'âge du service militaire, incapables d'écrire leur nom ou de remplir les formulaires les plus simples.

Dans l'ouvrage, " Le développement des bibliothèques publiques

en Afrique ", résultat d'un stage d'études de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques, qui a eu lieu à IBADAN en 1953 fait remarquer que l'africain lit d'abord et surtout pour s'instruire et se perfectionner. La lecture est ressentie comme une nécessité puisqu'il faut s'instruire et cette nécessité s'arrête avec le besoin de s'instruire et de se perfectionner.

Cette remarque a été faite dans tous les territoires représentés au stage et parmi eux, le Congo. Si 21 ans, nous séparent de cette expérience, la situation a très peu évoluée, et fort évidente nous paraît encore aujourd'hui cette affirmation, bien qu'il convienne de noter qu'il y a eu création de bibliothèques et que les congolais sont bien disposés envers l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, les principales motivations étant : le désir de savoir signer son nom, le désir de pouvoir lire les journaux, les modes d'emploi, les notices, la volonté de connaître une langue de large audience.

Le ministre de l'Information du Congo déclara en 1973, que les congolais ne lisent pas ou lisent peu.... Le responsable de la Bibliothèque Nationale enchaina pour dire "qu'il faut mettre le livre à la portée et sous la porte du congolais." A partir de cette situation nul doute que la masse des scolarisés, ex-illétrés et autres intellectuels n'est en grande partie que lecteurs potentiels.

B- CEUX QUI LISENT

Dans la masse du public urbain de Brazzaville, susceptible de lire, une seule catégorie sociale et d'âge, se distingue nettement des autres : ce sont les élèves. Le nombre d'élèves abonnés à la bibliothèque du Centre culturel français, et la Bibliothèque Nationale, est

de loin supérieur et la proportion des scolaires qui viennent emprunter les livres, est de 9 pour 1 adulte environ. Les limites d'âge étant de 15 à 22 ans.

Au sein de cette catégorie, émergent les élèves des lycées c'est-à-dire des classes de seconde à la terminale. Les raisons de cette émergence sont :

- à partir de la classe de seconde, l'enseignement exige en dehors de ce qu'on apprend en cours, une documentation, des lectures personnelles et recommandées, la pratique des exposés contraint à cela.

- l'objectif du baccalauréat ou tout autre examen et concours ouverts aux élèves de ces classes, sont autant de motivations.

Cette catégorie sociale, se distinguant par l'assiduité et le pourcentage de fréquentation, oriente sa lecture particulièrement vers les livres scolaires comme les ouvrages de géographie, d'histoire, de sciences naturelles, de philosophie, les atlas, les " que sais-je " et surtout les romans des auteurs au programme et ceux dont ils ont entendus parler. Les livres non-scolaires sont quelquefois feuilletés par curiosité sans susciter un intérêt évident sauf quelques volumes encyclopédiques consultés sur place. La salle de consultation des revues et journaux avec ses quelques 30 places, au Centre Culturel Français, est en permanence pleine d'élèves.

Cependant il est important de noter que le nombre d'élèves qui viennent aux bibliothèques (nationale et Centre culturel français), est assez insignifiant par rapport à la masse énorme des élèves de Brazzaville. Nombreux sont ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans une bibliothèque quelconque et qui ne connaissent même pas l'emplacement de la Bibliothèque Nationale populaire.

Les étudiants dont le nombre total est d'environ 2000, se placent en deuxième position dans la lecture. Ils viennent de temps à autre à la bibliothèque du Centre Culturel français, chercher des ouvrages qu'ils n'ont pu trouver à la bibliothèque universitaire.

Ceux qui s'abonnent finissent par ne plus y revenir après deux ou trois fréquentations. En effet, disent-ils que cette bibliothèque ne contient que des ouvrages d'ordre général et sommaires. Bien qu'ayant en partie raison, cette remarque ne leur sert que d'échappatoire, car en fait, à la bibliothèque universitaire, ils ne s'y rendent pas davantage. Il est regrettable de constater qu'à la bibliothèque section Lettres, Droit et Sciences, les tables de travail ne sont occupées que par une quinzaine d'étudiants, sauf pendant les périodes des examens où la salle de consultation et le guichet du magasin sont pris d'assaut...

L'emprunt des livres ne porte que sur ceux de première nécessité : c'est-à-dire ceux recommandés par les professeurs ou par le programme et ceux susceptibles d'apporter des compléments aux cours. Les périodiques sont beaucoup plus consultés que les livres.

Les statistiques ci-joint, laissant apparaître une moyenne journalière de fréquentation et de prêts, illustrent au mieux, la situation à la bibliothèque section Lettres, Droit et Sciences, et à l'annexe de l'INSSÉD

SECTION	ANNEE	P R E T		MOYENNE TOTALE
		A DOMICILE	SUR PLACE	
A) LETTRES/ DROIT				
1) Salle de lecture	1973	45	30	75
	1974	40	45	85
	1975	65	50	115
2) Salle des périodiques	1973		70	70
	1974		80	80
	1975		100	100
B) SCIENCES	1973	30	25	55
	1974	25	30	55
	1975	45	35	80
C) INSSD	1973	15	25	40
	1974	15	30	45
	1975	25	35	60

Les couches les plus instruites de la population lisent moins que les élèves et les étudiants. Leur lecture se limite aux ouvrages de leur spécialité. C'est une lecture pour se documenter : les professeurs s'intéressent aux ouvrages qui traitent des questions sur leurs matières d'enseignement ; les avocats à la chronique juridique, l'ingénieur ne recherche que des revues sur la technique. Ceci explique le fait qu'on les voit très peu dans les bibliothèques publiques. Leur intérêt serait plutôt porté vers les bibliothèques spécialisées, mais celles-ci sont, soit inexistantes, soit négligées ou très mal gérées. Seuls les professeurs peuvent trouver certaines revues traitant des sciences de l'éducation, ou des nouvelles méthodes pédagogiques. D'autre part, étant donné que sur le marché local, les ouvrages spécialisés sont rares, ces cadres préfèrent s'adonner à d'autres loisirs, entre autre le sport.... Peu de belles maisons possèdent une bibliothèque valable, ou même si c'était le cas, la dite bibliothèque ne servirait que d'objet de parade....

Cependant la catégorie des instituteurs, comptables, employés de bureau et autres, sont un contingent de lecteurs non scolaires assez significatif. Bien que quantitativement moins important que les élèves, on les rencontre dans les bibliothèques publiques où ils s'abonnent pour une nécessité sociale : élever le niveau intellectuel et préparer des concours ou des promotions. Les ouvrages qu'ils empruntent, se repartissent dans l'ordre suivant : Romans français et africains, livres de littérature, philosophie. Ces personnes font une lecture studieuse et constituent la catégorie des autodidactes, car il n'est pas rare de les voir préparer le B.E.M.G. (Brevet d'études moyennes générales), B.E.M.T. (Brevet d'études moyennes techniques) et même le

baccalauréat. Bon nombre d'instituteurs étudient à l'Université de Brazzaville.

C- CONCLUSION

La situation évoquée précédemment (A, B) démontre bien que la lecture et le livre, n'ont pas encore la place qu'on devrait leur réserver.

Les jeunes, bien que de loin, clientèle nombreuse, en grande partie, ne lisent pas et la lecture ne s'est pas encore réellement implantée. Les adultes, sauf pour des raisons de réussite sociale, lisent de moins en moins.

Ce phénomène de non-lecture chez les jeunes scolaires et étudiants, est aussi néfaste que celui de la désaffection où les lettrés adultes tombent sous le coup de l'analphabétisme que Robert ESCARPIT appelle fonctionnel.

Cet analphabétisme se caractérise par une régression de la pratique de la lecture chez le lettré. Cette régression se traduit par la non-lecture chez les jeunes. Beaucoup d'élèves, sinon la plupart, au retour des vacances de trois mois, ne savent plus écrire et parler aussi correctement qu'avant.

QUELLES EN SONT LES CAUSES ??

IIe PARTIE : LES CAUSES DE LA DESAFFECTION ET DE LA NON-LECTURE

A- LE FAIT COLONIAL

Au Congo, les alphabétisés sont représentés par les générations à partir de 1930, époque où les pays colonisateurs touchés par la crise économique mondiale de 1920, ont ressenti le besoin d'intensifier l'instruction dans les colonies. Ceci pour améliorer la valeur de la production coloniale en multipliant dans la foule des travailleurs indigènes, la qualité des intelligences et le nombre des capacités. L'instruction devait en outre dégager et dresser les élites des collaborateurs qui comme agents techniques, contremaitres, surveillants, employés ou commis de direction suppléeront à la demande croissante des entreprises agricoles, industrielles, ou commerciales de la colonisation.

N'ayant pas pour souci premier de donner un complément de culture à la culture africaine, l'instruction s'arrêtait à l'école où déjà le niveau d'études ne dépassait pas jusqu'à la veille de l'indépendance, celui de la classe de 3ème.

Toutefois, le terme instruction ne se limite dans le cas précis qu'à l'action d'apprendre ce qu'il est utile ou indispensable de savoir, c'est dans ce sens qu'il sera employé.

Brazzaville, capitale de l'A.E.F. à cette époque créera les premières écoles dont l'Ecole des cadres, termes très évocateurs, reste jusqu'aujourd'hui un monument historique. De ces écoles sont sortis des militaires pour l'armée française, des dactylos, des gérants, des infirmiers, des enseignants du primaire et de nombreux agents de l'administration française tels que commis, greffiers.

Ce système d'éducation basé sur une nécessité n'a pas permis au congolais de voir que le livre pouvait être autre chose qu'un instrument de contrainte et non de loisirs.

Actuellement malgré un taux de scolarisation égale à 80 % et un nombre de plus en plus croissant d'intellectuels, le problème de la vulgarisation du livre, donc celui de la lecture, reste posé. Bien que la conception de l'école ait changé, celle-ci garde cependant le même contenu : il y a des structures pour s'instruire mais pas pour se cultiver, s'informer largement et efficacement.

A cette structure coloniale qui est la cause principale de la situation relative à la lecture, à Brazzaville, s'ajoutent d'autres causes :

- le fait culturel ;
- le lecteur par lui-même ;
- les bibliothèques.

B- LE FAIT CULTUREL

Le deuxième obstacle à la vulgarisation du livre au Congo, (Brazzaville) dans le cas précis, est le problème de la culture . Très rapidement, l'instruction qui repose sur l'écrit, s'est heurtée à la tradition orale africaine, et l'école a été plus ou moins repoussée. Rappelons qu'il est très difficile à un milieu social de passer d'une mentalité vieille de plusieurs siècles, à une autre, aussi brutalement que l'ont voulu les colonisateurs, qui n'avaient pas mis au point un système d'instruction adapté aux réalités africaines.

De par la tradition orale, l'africain aime écouter, raconter, ou se faire relater les faits. Les légendes concernant la création de la terre, des animaux, et des hommes, les contes merveilleux, les fables et fabliaux humoristiques ou poétiques empruntés aux folklores des nombreux empires et tribus des vastes territoires africains, les événements

qui se passent autour de soi ou loin de soi, tout se transmet de père en fils, d'un individu à un autre de façon orale, et par l'art (sculptures, poteries, artisanat....) expression plastique de la culture animiste et fétichiste.

C'est dans le milieu de communication exclusivement orale qu'évolue l'enfant avant d'aborder l'école. Ce moyen d'expression lui permet d'approcher le monde et son entourage.

Aujourd'hui encore, malgré la pénétration du livre, la tendance à l'oralité est renforcée, voire privilégiée par l'essor de la radio, et de la télévision.

C- LE LECTEUR PAR LUI-MEME

1) Le cadre familial : avant l'âge scolaire qui était de 13 ans en moyenne à l'époque coloniale, et de 6 ans de nos jours, le jeune congolais a vécu dans un milieu pratiquement analphabète où le livre ne joue pas son véritable rôle mais sert généralement d'objet de décoration. Le contact véritable avec l'imprimé n'a lieu qu'à l'école à l'âge où l'enfant a déjà maîtrisé certaines habitudes et a conscience de certaines valeurs sociales qu'il peut exprimer dans sa langue maternelle. L'enfant se trouvera tout à coup face à une réalité totalement inconnue jusqu'alors : tableaux, syllabes, chiffres, cahiers, livres, langue nouvelle. Il éprouvera des difficultés, et préférera retrouver son milieu familial où l'on parle d'autres choses...

2) Le contexte de l'école : compte tenu de milieu familial qui en sorte ne favorise pas l'école, nul doute que l'institution scolaire ait recouru à la contrainte pour instruire. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le rôle du bâton ou " chicotte ", sur le personnage tyranique du maître et sur l'idéologie de cette école : " Demain, tu seras instruit et tu ressembleras au blanc, tu habiteras la ville et rouleras dans de

belles voitures. " Malgré cela le contact de l'enfant avec le livre ne se limite que dans un espace et un temps très réduits. Ce n'est qu'à l'école que l'enfant voit le livre et peut lire.

La lecture n'a lieu qu'à partir de la 3ème année, les 2 premières étant consacrées à la maîtrise du langage qui est le français. Sur 8 h par jour, de cours, 1 h 1/2 seulement est programmée pour la lecture... Et personne, parmi ceux qui sont passés par cette situation ne peut oublier le caractère tragique de l'heure de la lecture à l'école.

Après l'école, il n'est guère étonnant que l'élève ne soit pas arriver à maîtriser les mécanismes de la lecture, par le contact tardif brutal et contraignant, par le manque d'habitude et d'encouragement du milieu familial. Les enfants s'essouffent de livre en livre pendant des années sans arriver à acquérir la volonté de lire.

L'apprentissage de la lecture, dans ce cas, devient quelque chose de long, de pénible, hérissé de difficultés. Il s'agit en fait d'une rééducation, car l'enfant venant à l'école a déjà reçu une éducation. Par conséquent, le sujet aura peu envie de revenir librement, vers ce qui lui a suscité et exigé tant d'efforts mal récompensés. Dans ces conditions, et ces modalités d'acquisition de la lecture, le phénomène de l'annon-lecture est aisément explicable et compréhensible. Il aura pour prolongement la désaffection à l'âge adulte.

Nous serons d'accord avec Barbara MULLANE, pour dire que si aujourd'hui l'éducation a " pris " en Afrique, bon nombre d'africains ne sentent pas les rapports qu'il y a entre l'éducation et l'habitude de la lecture. C'est qu'à l'école, et dans les cours pour adultes, cette habitude n'est pas suffisamment cultivée.

3) Les Conditions de vie : même, ceux qui ressentent la nécessité ou le plaisir de lire, n'arrivent toujours pas à satisfaire leur désir. S'il y a exception à faire, nous pouvons affirmer en toute assurance que les conditions de vie de la plupart de ceux qui peuvent lire ne sont pas très propices.

La mentalité africaine est telle que souvent le soir, on reçoit des visites jusqu'à des heures tardives. Les foyers où il y a des enfants, ne favorisent pas la lecture et les quartiers quant à eux, sont très bruyants : la musique à très forte tonalité des bars, et des postes transistors, les bruits des automobiles dérangent énormément.

Le résultat est que les élèves et les étudiants, pour réviser leurs leçons vont loin des quartiers, la nuit. Les squares de la ville, les grandes routes périphériques ainsi que le boulevard menant à l'aéroport de Maya-Maya grouillent de jeunes gens, en quête d'un silence et d'un calme favorable à une activité studieuse.

D'autre part, les distractions à Brazzaville prennent une ampleur inimaginable en accaparant plus ou moins de temps. Ce sont essentiellement la fréquentation des " boîtes ", dancings, qui se trouvent dans tous les coins de la ville. Les gens aiment aller y passer leur temps le soir après le travail. Ces lieux favorisés par la tendance à des réjouissances collectives peuvent être considérés comme un lieu d'évasion à la contrainte de la lecture.

Ces lieux sont toutefois des salons de discussions de tous genres, sur des sujets variés depuis le sport jusqu'à la politique. Même si les informations sont souvent déformées, ces endroits jouent un rôle important et méritent l'appellation de " radio-trottoir ". Le plaisir qu'on y prend est relativement plus délicieux que celui de lire pour un

grand nombre de Brazzavillois qui n'ont jamais appris à lire comme il se doit.

4) La conception de la bibliothèque : il n'est pas rare de rencontrer à Brazzaville, des gens qui vous pose la question de savoir ce que c'est qu'un bibliothécaire. Par contre, si vous leur retournez la question, ils vous expliqueront que le bibliothécaire " c'est celui qui s'occupe des livres : les ranger, les épousseter, lire les ouvrages.."

D'autres gens sont surpris lorsqu'on leur dit qu'il existe des écoles de formation des bibliothécaires au même titre que les écoles normales. Ceci se passe dans les milieux intellectuels qui se représentent difficilement que ranger, épousseter ne demande logiquement pas tant sinon un minimum : celui de savoir lire.

Cette vue des choses est celle de beaucoup de Brazzavillois, élèves, étudiants, cadres et responsables politiques. La preuve est que la plupart de bibliothèques de service ou des administrations, quand elles existent, sont tenues par un planton ou un agent d'administration qu'on ne peut employer dans d'autres services. La bibliothèque de l'INRAP avait pour bibliothécaires de 1970 à 1974, des vieux enseignants qui se trouvaient à quelques mois de la retraite.

Cette situation reflète la place qu'occupe la bibliothèque dans le milieu social. En effet, le service de bibliothèque n'est pas ressenti dans son importance autant qu'une maternité, un dispensaire, une banque ou un marché.

Il est évidemment exagéré de comparer une bibliothèque à une maternité, mais il est important de savoir que le livre a très peu de place dans l'esprit de la majorité, dans leurs habitudes et dans leur conception de la vie sociale ou de la société. Le domaine de la bibliothèque est mal connu, s'il ne rencontre pas de mépris de la part de ceux qui devraient y avoir intérêt, il souffre de négligence et d'indifférence.

Dans la plupart des projets de développement de l'enseignement la bibliothèque n'est que rarement associée. On pense toujours à construire des écoles mais jamais de bibliothèque et cela se conçoit très bien, car les citadins ne trouvent aucun rapport entre elles.

Il est évident et explicite que les étudiants dans leur orientation universitaire ou professionnelle ne s'intéressent pas aux études de bibliothéconomie, conçues comme quelque chose de sans importance, une activité en marge dont on peut se passer, une formation considérée comme un luxe superflu.

D- BIBLIOTHEQUES

Il existe à l'heure actuelle quelques bibliothèques à Brazzaville parmi lesquelles, on distingue :

- les bibliothèques scolaires ;
- la Bibliothèque Nationale populaire ;
- la Bibliothèque du Centre Culturel français ;
- la bibliothèque de l'Université ;
- les bibliothèques spécialisées de l'INRAP, ORSTOM, OMS, PNUD.

Toutes ces bibliothèques sont de création récente. La plus ancienne est celle de l'ancien Centre d'Enseignement Supérieur devenue bibliothèque de l'Université section Lettres/Droit, et Sciences. La création de ces bibliothèques n'a pas suivi le développement de l'éducation dans le pays et leur présence justifie par d'autres raisons : la B.U. section Lettres/Droit, et Sciences était la bibliothèque du Gouverneur des Colonies ; celles de l'O.M.S., O.R.S.T.O.M. et P.N.U.D. étaient créées quand Brazzaville devint Centre Régional de la Santé, des Recherches Scientifiques et du Développement de l'Afrique Centrale ; le Centre Culturel français pour des raisons de coopération entre la France et le Congo. Toutes ces bibliothèques présentent en général les mêmes problèmes.

a) Bibliothèque scolaire : Les bibliothèques scolaires sont quasi inexistantes. Les lycées et les collèges sont censés en posséder mais elles ne fonctionnent pas, sont pauvres et comptent souvent des ouvrages vieillis, et par conséquent en mauvais état. Ce sont en fait des collections de manuels scolaires qui, il y a quelques années, étaient remis aux élèves, et récupérés à la fin de l'année scolaire.

Ces collections stockées dans une salle exigue, sont rangées tant bien que mal, entassées les unes sur les autres... Quand ces manuels sont au programme, c'est l'occasion pour le planton-bibliothécaire d'assurer le prêt ou la distribution. Actuellement, la plupart des collections sont hors des programmes et comme les bibliothèques ne sont pas alimentées, on

ne peut plus parler de dépôt de livres. Dans la plupart des établissements, où se pose la question de salles, ces livres sont rangés de telle sorte que la pièce serve de bureau avant tout. Cette situation aggravée par l'inexistence des bibliothèques d'enfants qui pourrait, le cas contraire, jouer un rôle très important en compensation. La section enfantine de la bibliothèque du Centre Culturel français ne peut à elle seule, assurer les besoins, car trop exigüe, peu connue, et loin des quartiers résidentiels où elle devrait normalement être.

b) la bibliothèque de l'Université : Elle fera l'objet d'une étude détaillée dont la partie la plus importante est la section Lettres, Droit et Sciences.

Historique

La section Lettres, Droit et Sciences avait été créée à la suite d'un regroupement de la bibliothèque publique et celle du Centre d'Enseignement Supérieur. La bibliothèque publique avait été mise sur pied en 1950. D'abord bibliothèque du Gouverneur général de l'A.E.F., elle servit de bibliothèque de documentation générale au groupe des Territoires. Cette bibliothèque avait la particularité de s'appeler bibliothèque populaire avec pour fond des ouvrages anciens du XVII^e et XVIII^e siècle, une collection de 6000 volumes, une centaine de collections de périodiques et 4000 romans français. Bien qu'étant un service de lecture sur place et de prêt gratuit pratiquant le libre accès aux rayons, cette institution, de par ses exigences, présentait un caractère de contrôle : présentation d'une pièce d'identité pour obtenir une carte de lecteur n'encourageait pas le jeune public de la période coloniale. On peut aujourd'hui se poser la question sur le nombre et sur l'origine socio-professionnelle des lecteurs congolais qui fréquentaient ce lieu. Devenue aujourd'hui bibliothèque de l'université, elle dépend de la Direction des Bibliothèques de France quand bien même elle relève du Ministère Congolais de l'Enseignement Technique, Professionnel et Supérieur.

Organisation

La section Lettres, Droit et Sciences est abritée dans les locaux de la faculté des Lettres, rue Bayardelle. Une partie, celle qui comprend les deux bureaux pour le personnel, une salle de travail, d'une trentaine de place et un magasin pour les monographies jouxtant la salle travail, se situe au 1er étage. A l'étage supérieur se trouve la salle des périodiques avec 300 titres sur présentoirs escamotables et un magasin annexe garni de 220 m d'étagères. Le rez-de-chaussée inférieur abrite l'atelier de reliure équipé d'un matériel relativement nécessaire pour une bibliothèque. Ces locaux s'avèrent insuffisants. Pour pallier le manque de place une solution provisoire a consisté à sacrifier un auditoire pour en faire un magasin. Par l'exiguité de la salle de travail, la section Lettres, Droit et Sciences qui devrait être un lieu de travail, ne l'est plus, que ~~représentent~~ trente places pour une Université de 2000 étudiants ?

Possibilités financières

Pendant plusieurs années, jusqu'en 1972, le budget global de la B.U. se trouvait bloqué. Malgré un effort en 1973, la bibliothèque se trouve sur le chemin du sous-développement, ne serait-ce qu'à la suite de l'augmentation du prix des livres et des abonnements aux périodiques.

TABEAU BUDGETAIRE POUR LES ANNEES 1973/1975

: ANNEES :	: MONTANT :	: FONCTIONNEMENT :	: ABONNEMENTS :	: ACHATS :	: BIBLIOTHEQUE :
:	:	:	: REVUES :	: LIVRES :	:
: 1973 :	: 11.139.300 :	: 1.048.845 :	: 4.998.545 :	: 3215406 :	: 1.976.504 :
: 1974 :	: 11.139.300 :	: 1.500.000 :	: 4.500.000 :	: 4639300 :	: 500.000 :

Pour l'année 1975, un tiers seulement du montant en francs CFA 3.567.000 nous est déjà alloué. En totalisant les 3 tiers, nous avons une estimation budgétaire de :

$$3.567.00 \times 3 = 10.701.000$$

moins 438.300 francs CFA par rapport aux années précédentes.

PREVISION D'UTILISATION

: ANNEE :	: MONTANT :	: FONCTIONNEMENT :	: ABONNEMENTS :	: ACHAT :	: BIBLIOTHEQUE :
: ----- :	: ----- :	: ----- :	: REVUES :	: LIVRES :	: ----- :
: 1975 :	: 10.701.000 :	: 1.000.000 :	: 4.500.000 :	: 4700.000 :	: 501.000 :
: :	: :	: :	: :	: :	: :

Ce tableau d'utilisation des budgets laisse apparaître l'insuffisance des crédits alloués à la B.U.B. surtout quand on pense au coût de l'abonnement à une revue scientifique = 150.000 francs CFA.

Actuellement, le fond des collections se monte à environ 55.000 monographies auxquelles s'ajoutent 700 titres de périodiques dont 400 sont vivants.

Fonctionnement

Jusqu'en 1974, la B.U. était dirigée par une bibliothécaire française nommée par la Direction des Bibliothèques de France. Le personnel local se composait d'un secrétaire, deux dactylos, cinq magasiniers, deux relieurs, et un planton. De tout ce personnel, seuls deux magasiniers sont connus de la clientèle, le bibliothécaire est apparemment inexistant, son aide, virtuelle. Les étudiants qui y viennent pour la première fois sont désorientés, car ils ne savent pas se servir de fichier, aucune initiation n'est tentée, aucun guide de lecteurs n'est publié. Le système de prêt qui consiste à remplir une fiche à trois volets, est lent et fatigant pour le lecteur. Comme les étudiants n'ont pas libre accès au magasin, ils ne peuvent emprunter que les livres dont ils connaissent les références. L'absence d'un appareil à photocopier limite les services

que la B.U. doit rendre aux étudiants et chercheurs, l'exemplaire d'un ouvrage étant souvent unique. Comme les libraires locaux, ne possèdent pas toujours les ouvrages nécessaires, les étudiants sont amenés à en faire la commande en France, par l'intermédiaire de la Coopérative. Cette procédure est longue, l'attente dure près de 2 mois, et s'avère parfois négative quand l'ouvrage est en rupture de stocks. Enfin, la bibliothèque de l'Université n'entretient pas de relations suivies avec les autres bibliothèques, le prêt-inter ne fonctionne pas.

c) l'état général des bibliothèques : Mis à part les bibliothèques spécialisées de l'OMS, de l'ORSTOM, et du PNUD, qui ne peuvent malheureusement pas servir à la masse des lecteurs existants, les bibliothèques de Brazzaville sont dans une situation qui ne privilégie pas les rapports avec le public.

Locaux

Le manque de place se fait sentir nettement et cela ne permet ni au personnel de bien remplir sa tâche, ni aux lecteurs de consulter sur place. Pour la Bibliothèque Nationale populaire, il était prévu en 1972, la construction d'un bâtiment où cette dernière devait y être installée définitivement en 1975. Ce projet n'a pu être réalisé. Pour la bibliothèque Universitaire, aucun projet n'est à l'ordre du jour.

Personnel

Seuls le Centre Culturel français et la bibliothèque nationale populaire possèdent un bibliothécaire formé. Cela tient compte de la conception que les Autorités se font de la bibliothèque, négligeant le rôle de la bibliothèque dans la culture. Les bibliothèques ne sont pas et ne doivent être en aucun cas des dépôts ou garages. La bibliothèque a besoin de vivre, de se faire connaître, d'assurer ses fonctions de conservation, de diffusion, de communication avec le public. Pour cela, il faut un personnel capable d'assurer ce service, un personnel formé, du moins en ce qui concerne le bibliothécaire.

Le budget

Normis, les bibliothèques spécialisées internationales, celles dépendant du Congo, souffrent de l'insuffisance de fonds financiers. Il ne serait pas exagéré de dire que les bibliothèques de l'INRAP, de l'INSSSED, de l'Université s'éteignent à la longue, suite à une situation financière défavorable, entraînant des difficultés au niveau des acquisitions, du fonctionnement, et de l'entretien. La Bibliothèque Nationale fonctionne essentiellement grâce au dépôt légal des librairies citadines. Les difficultés que nous venons de relater ci-dessus, doivent s'inscrire dans le cadre de la crise économique que connaît actuellement le pays. Enfin, les bibliothèques existantes n'entretiennent pas de relations entre elles : pas de coordination entre les bibliothèques spécialisées, pas de collaboration entre la Bibliothèque Nationale populaire et le Centre culturel français. Tous ces services s'ignorent mutuellement.

d) Concurrence des autres média

Il n'y a rien d'étonnant que les liens qui unissent les lecteurs et les bibliothèques soient si peu maintenus et que les autres moyens audio-visuels comme la radio, et la T.V. jouent, par rapport au livre un rôle prépondérant dans le cadre d'une population à majorité analphabète fonctionnelle et non-lecteurs. Les lettrés conservent en général des attitudes prélettrées et une partie de la puissance des moyens audio-visuels vient non pas parce qu'ils sont modernes, mais plutôt parce qu'ils retrouvent et réveillent d'anciens comportements mal oubliés, ceux d'une société de tradition orale.

LA RADIO

Malgré l'inégale répartition de la possession du poste radio, il y a en moyenne un poste d'écoute pour deux familles. Les émissions sont très suivies. C'est à travers elles que la société brazzavilloise est informée des événements du pays et du monde, les journaux étant hebdomadaires et assez coûteux. La radio joue un rôle en faveur des citadins.

Les émissions réalisées sur l'hygiène, l'éducation ménagère, la puériculture, le français vivant pour les classes du primaire, la musique, le sport, la science à travers le monde sont une source de satisfaction. Les sketches d'André MABOKE et ceux d'Henri PANGUI à caractère moralisant furent pendant quelques années le lien sûr entre la radio et des milliers d'auditeurs. Il n'est pas rare de rencontrer dans les rues ou dans des endroits publics, comme le marché, le stade, des gens avec leur petit poste collé à l'oreille. Cet événement qui paraît curieux dans un pays comme la France, est devenu normal, banal... C'est le seul média à l'heure actuelle qui ne distingue pas le lettré de l'illétré, chacun pouvant écouter dans la langue qu'il comprend. En fait, la plupart des émissions diffusées par la station locale de la voix de la révolution, et celles de la voix du Zaïre sont réalisées en français, et en langues du pays comme le Kikongo, le lingala. La radio est déjà entrée dans les moeurs.

LA T.V.

La télévision malgré les lourds investissements qu'elle nécessite, surtout dans un pays comme le Congo où elle s'acquiert par importation, est très appréciée. Bien qu'encore considérée comme objet de grand luxe, et que de nombreuses familles en soient privées, la T.V. compte beaucoup de téléspectateurs assidus. Une expérience tentée en 1963, a eu des effets très positifs. Le ministère de l'information avait remis à des particuliers possédant l'électricité chez eux, un poste de télévision à chacun. L'écoute était gratuite et publique. Chaque soir des centaines de gens se disputaient l'écoute des informations et émissions, dans presque tous les quartiers de la ville. L'expérience n'a pu être poursuivie car l'Etat ne venait pas au secours des particuliers, qui se voyaient dans l'obligation de s'acquitter des frais d'électricité et de réparations éventuelles. Mais la T.V. a un rôle très limité du fait que seules, deux stations sont captées à Brazzaville. De plus, les émissions sur des sujets divers sont difficiles à réaliser faute de moyens financiers..

IIIe PARTIE : LA SITUATION DANS LES PAYS DE TRADITION ORALE ET LES SOLUTIONS A APPORTER

A- LA SITUATION GENERALE DANS LES PAYS DE TRADITION ORALE

Les bibliothèques jouent un rôle essentiel partout où elles ont atteint le niveau de développement suffisant en tant que centre d'information, d'éducation et de culture, comme c'est le cas en URSS, USA, Allemagne, Angleterre où les réseaux des bibliothèques sont bien structurés et fonctionnent efficacement.

Les bibliothèques fournissent à l'homme de la rue, à l'élève l'étudiant et au cadre du pays, la documentation qui lui permettra d'accomplir les tâches qui lui incombent comme citoyen ou individu. Les groupes de discussions, les séances cinématographiques, les conférences et les expositions stimulent son intérêt pour des sujets qui exigent réflexion et attention.

Il faut toutefois constater que les bibliothèques n'ont pas atteint le même niveau de développement dans toutes les parties du monde. C'est ainsi qu'une grande partie de l'Amérique Latine, de l'Afrique, et de l'Asie en est dépourvue. Ainsi l'UNESCO a considéré comme un devoir particulièrement présent la convocation d'une conférence à Sao Paulo (Brésil) en 1951, l'organisation d'un stage d'études à Ibadan (Nigéria) en 1953 et à Dehli (Inde) en 1957. Ces stages ont été une entreprise audacieuse car pour assurer le fonctionnement satisfaisant d'un service de bibliothèque, il faut un minimum de conditions : coordination de services déjà existants ; législation nécessaire, fonds nécessaires, intérêt de la part du gouvernement, bibliothécaires qualifiés et expérimentés. Or, dans la plupart des pays d'Amérique Latine, d'Asie, et d'Afrique, aucune de ces conditions ne se trouve réunie. Aujourd'hui encore le problème de la diffusion de l'écrit, de la lecture est encore

posé dans ces trois continents, mis à part quelques rares pays où des efforts ont été réalisés : l'Inde, la Nigéria.

La situation de la lecture à Brazzaville doit être placée dans le cadre général d'une situation commune en Amérique Latine, en Asie et en Afrique. Ces pays ont en commun une tradition plus ou moins orale, l'absence des structures et une très faible production de livres.

B- LES SOLUTIONS

De cet exposé sur la situation générale de la lecture, il ressort que, malgré la présence d'un certain nombre de bibliothèques et d'un contingent de lecteurs, ladite situation n'est pas saine à Brazzaville moins encore dans le reste du pays. Il est difficile dans une analyse aussi succincte d'établir les besoins réels du pays en matière de lecture publique mais certaines conclusions ou remarques méritent un examen sérieux :

- le taux d'alphabétisation (80 %) des enfants est supérieur à celui des adultes, étant entendu que la population adulte compte une part importante d'analphabètes ;
- le manque d'habitude de lire dès l'enfance et l'influence de la culture orale et des nouveaux médias (radio, T.V. etc...) ;
- les conditions de vie, essentiellement les habitats peu favorables à la lecture, la situation financière ne permettant pas d'acquérir les livres ;
- le français comme obstacle à l'apprentissage de la lecture, étant donné sa qualité de langue étrangère ;
- l'absence cruellement ressentie de bibliothèque adaptée aux besoins de la population.

Il serait, compte tenu de toutes ces remarques, nécessaire et de premier ordre, l'implantation de bibliothèques scolaires avant celles pour adultes, qui favoriserait l'habitude de lire dès l'enfance. D'autre part, la mise au point d'une transcription d'une ou de deux langues vernaculaires, lingala, munukutuba. Mais, cette solution nécessiterait une

réforme complète de l'enseignement mais qui, somme toute n'est pas indispensable à l'encouragement de la lecture chez les enfants. L'implantation de bibliothèques publiques dans les grandes villes serait souhaitable, celle dans les localités n'étant pas encore envisageables pour les raisons suivantes : nbre d'habitants très faible et invariable, analphabétisme.

Tout ceci pour l'organisation de la lecture, comporte de sérieux obstacles dans la mesure où la crise économique affecte sérieusement le secteur public : le financement de la mise en oeuvre d'un réseau de bibliothèques, la formation professionnelle des cadres sont autant de difficultés à résoudre outre la préparation psychologique de la population en vue de l'utilisation des bibliothèques : le rôle que l'éducation des jeunes dans son idéologie doit jouer pour améliorer la lecture. L'organisation de la lecture doit faire l'objet d'une solution n'intéressant pas seulement la ville de Brazzaville mais le reste du pays où les problèmes sont encore plus épineux.

1) Bibliothèques scolaires : les écoles et les bibliothèques constituent sans doute les principaux instruments dont chaque pays dispose pour assurer l'éducation de sa population. Et sans une bibliothèque bien organisée, aucun établissement d'enseignement ne saurait former le citoyen que réclame la société actuelle.

a) - Objectifs : la première tâche à accomplir dans la mise en commun des ouvrages et qui paraît assez délicate dans les pays où règne le sous-développement de la lecture est la prise de conscience de l'usager. L'utilisation de la bibliothèque doit faire partie de l'instruction donnée à l'école, de façon à ce que la recherche de l'information devienne un réflexe normal dans la vie quotidienne. Il faut donc encourager et entretenir l'habitude de lire et les bibliothèques scolaires peuvent avoir une influence sur le développement intellectuel et culturel de l'enfant, car c'est au stade de l'enfant que l'individu apprend avec

beaucoup de facilité à utiliser les livres et les bibliothèques et qu'il acquiert une instruction fonctionnelle qui lui permettra de ne pas tomber dans l'analphabétisme. La création des bibliothèques scolaires doit être prioritaire dans les solutions à apporter dans le domaine de l'information et la culture.

b) - Les Services : Le but express de toute bibliothèque scolaire consiste à satisfaire les besoins des élèves. Dans notre pays, de nombreux enfants abandonnent leurs études très tôt, par suite d'une inadaptation, d'une situation sociale défavorable ou d'échec. La bibliothèque scolaire doit s'ouvrir à tous ces enfants qui n'ont pu continuer leurs études. La bibliothèque scolaire doit initier à l'usage des bibliothèques et créer un élément d'unité au sein de la diversité des activités scolaires. Elle doit par conséquent être un lieu aisément accessible. Il faut que le matériel circule librement entre la bibliothèque et la salle de classe comme entre la maison et l'école. Les bibliothèques scolaires seront un service national dont le but sera de donner à tous les enfants une chance égale de se procurer les livres. Il faut mettre à la disposition des écoles, des collections de publication présentant pour les enfants un intérêt général. Les publications seront choisies sans que les programmes scolaires soient pris en considération, les manuels scolaires et les ouvrages de référence courants étant exclus. La satisfaction des goûts tant particuliers que généraux des enfants doit aller de pair avec la stimulation des travaux scolaires. Il est difficile de dire comment seront réparties ces bibliothèques à travers les établissements d'enseignement du pays, une étude devant être faite par des spécialistes sur le terrain, mais on peut insister sur la création préalable d'un organisme central qui jouera le rôle de cellule-mère.

2) Les Bibliothèques publiques : les bibliothèques publiques sont un lieu de culture et d'information qui joue le rôle d'un centre social où les enfants, les adolescents et les adultes lettrés ou qui n'ont pu

recevoir dans les écoles, une instruction suffisante, trouveront divertissement, information, documentation. Elles réveilleront la conscience sociale de l'individu et du groupe, contribueront au développement d'activités créatrices dans le peuple.

a) Les handicaps : La création des bibliothèques publiques posent des problèmes dont le premier est le facteur géographique. Le Congo est un vaste territoire où les communications sont difficiles, où les ressources diverses se répartissent en régions et où la population très inégale est répartie et groupée d'après ce facteur. La diffusion du livre à l'intérieur du pays est entravée par l'analphabétisme. La population accablée déjà sous le fardeau du coût élevé de la vie et de la faiblesse du revenu ne peut assurer même en partie le financement des bibliothèques. Le budget entièrement fiscal du pays est inquiétant quant au lancement d'un programme de grande envergure. En 1972, de l'avis du Ministère des Finances, les régions et les communes devraient financer le fonctionnement des bibliothèques en prélevant les crédits sur leurs budgets ; de l'avis des responsables régionaux et communaux, les ressources n'existent pas. Aujourd'hui encore le programme triénnal mis sur pied par le PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, programme économique, social et culturel qui prétend accroître le bien-être des larges masses populaires, est inquiétant. En fait, ce programme avait prévu pour trois ans (1975-1977) un total de un milliard pour le secteur Sport (1.000 000 000 CFA) Culture et Arts, dont 450 millions pour les bibliothèques et la documentation (450 000 000 CFA).

b) La législation : les bibliothèques publiques doivent être destinées au grand public mais relèveront de l'Etat qui en assurera le financement, la contribution des communes étant à l'heure actuelle impossible. Chaque ville du Congo d'au moins 10.000 habitants doit obligatoirement avoir une bibliothèque. Le prêt doit être consenti à quiconque éprouve le besoin de lire, en évitant systématiquement le prêt sélectif assuré par le Centre culturel français et les autres bibliothèques de

Brazzaville. Ces bibliothèques doivent avoir un personnel technique et scientifique satisfaisant : ceux-ci auront à jouer le rôle de pionniers de la culture et de l'éducation populaire. La création des bibliothèques implique l'action par l'état de subventions très importantes, l'initiative privée ne pouvant réellement apporter une solution satisfaisante.

c) Le réseau : les premiers chainons du réseau des bibliothèques doivent être les villes qui ne possèdent aucune bibliothèque. Ces villes ont une population de plus en plus alphabétisée, des activités nouvelles industrielles et commerciales. Chaque ville fera l'objet d'un projet de création d'une bibliothèque publique qui sera reliée à la centrale de la lecture publique installée à Brazzaville et qui jouera le rôle de cellule-mère du réseau de bibliothèques, ainsi créées.

Les principales villes :

- OUESSO Chef-lieu de la SANGHA ;
- IMPFONDO Chef-lieu de la LIKOUALA ;
- MAKOUA et OWANDO dans la CUVETTE ;
- GAMBOMA, DJAMBALA dans la région des PLATEAUX ;
- KINKALA dans le POOL ;
- MOUYONDZI, JACOB, MADINGOU dans la BOUENZA ;
- MOSSENDJO, LOULOMBO dans le NIARI ;
- MVOUTI dans le KOUILOU.

La centrale de lecture publique sera un dépôt central qui constituera les collections, organisera la distribution et le transport des ouvrages vers les bibliothèques publiques. Cette centrale doit disposer des ressources nécessaires pour pouvoir se procurer de bons instruments de bibliographie et de sélection de livres, s'assurer le concours de bibliothécaires qualifiés et expérimentés capables d'accomplir dans sa totalité, la tâche importante que ce choix comporte. L'institution d'un service central de catalogage doté d'un personnel de spécialistes permet d'établir pour tous les livres des fiches bien conçues et donnent ainsi à toutes les bibliothèques

ques la possibilité d'un bon catalogue à bon marché. La centrale pourra par conséquent établir un catalogue collectif qui pourra être communiqué à toutes les bibliothèques et faciliter les échanges. Cette centrale pose ainsi des problèmes de ressources financières et de personnel. Les ressources ne peuvent provenir que du gouvernement tandis que le personnel ne sera non seulement qualifié techniquement mais encore politiquement formé.

d) Le personnel : le problème des ressources pour le développement des pays va toujours de pair avec celui des cadres. Le Congo manque de cadres conséquemment formés. Il ne s'agit pas d'une formation professionnelle purement technique, mais d'une formation qui permette d'être réellement au service du public congolais, au service de la cause culturelle du Congo. Les bibliothèques ont besoin des cadres, mais des cadres africanistes, qui dans leur travail mettront l'accent sur les réalités africaines, sur les besoins, les goûts et les objectifs culturels du Congo et de l'Afrique en général. Les bibliothèques ne doivent pas être conçues comme celles d'un autre pays aux réalités différentes mais en fonction de l'homme africain. Le personnel tiendra compte dans son action de la tradition orale, du patrimoine culturel existant, de la personnalité congolaise.

3) - Bibliothèque Nationale : Le problème essentiel de la Bibliothèque nationale, est le manque de locaux fonctionnels. Il faudrait des études, la mise au point d'un projet de construction facilement réalisable, l'établissement de plans et la réalisation du bâtiment. La Bibliothèque Nationale populaire doit s'intégrer dans le réseau international de prêt. Il est évident que pendant de nombreuses années, c'est la Bibliothèque Nationale populaire qui va emprunter aux bibliothèques possédant de riches collections, des volumes ou des photocopies que ses lecteurs auront besoin. La proximité d'une bonne bibliothèque universitaire à Kinshasa devrait être exploitée par la Bibliothèque Nationale populaire sur la base d'un accord bilatéral.

Il est toujours possible de demander des photocopies aux bibliothèques nationales européennes pour les périodiques édités dans leurs pays respectifs. A titre de réciprocité, la Bibliothèque Nationale populaire s'engagera à fournir aux bibliothèques des autres pays des photocopies de publications qu'elles détient, ainsi que tous les renseignements utiles à la recherche sur le Congo.

La Bibliothèque nationale populaire pourrait demander à devenir membre associé de la F.I.A.B. dont le siège est à La Haye, ce qui lui donne le droit de recevoir les nouvelles de la F.I.A.B., d'obtenir des réductions sur certaines publications de la F.I.A.B., et de participer aux travaux du Conseil général. Cette proposition avait déjà été faite par Jean-Pierre CLAVEL en 1972 dans son plan de développement des bibliothèques au Congo.

4) - La Bibliothèque Universitaire : Dans les projets de développement de la Bibliothèque Nationale et Universitaire, une intégration de ces bibliothèques, est nécessaire. La construction d'une Bibliothèque Universitaire qui s'avère indispensable, doit être comprise dans l'ensemble des travaux de construction de l'Université de Brazzaville. Le développement de la nouvelle université prévu autour des bâtiments de l'E.N.S., étant donné les possibilités d'extension et le terrain à disposition, nécessite le regroupement des unités d'enseignement et la construction d'une bibliothèque unique. Cette bibliothèque doit être publique, c'est-à-dire ouverte à tous et non retranchée du peuple qui doit bénéficier des services de toutes les bibliothèques du pays.

CONCLUSION

La lecture au Congo reste l'un des problèmes particulièrement épineux, qu'il faut résoudre à tout prix. C'est une tâche qui demande beaucoup de temps, de l'engagement de la part des autorités publiques et aussi des moyens financiers importants.

L'engagement des autorités doit être l'élément fondamental. Depuis l'indépendance du pays, la création et le développement des bibliothèques n'a pas sérieusement été pris en compte dans les différents plans de développement national. Le plan triennal de 1975 qui prévoyait une amélioration dans le secteur de l'information est un échec quant à la réalisation.

L'information doit être une part essentielle des ressources d'une nation, et l'accès à cette information constitue l'un des droits fondamentaux de l'homme.

La formulation et la mise en oeuvre d'une politique nationale de l'Information est la seule façon de garantir à toutes les personnes engagées dans des activités administratives, éducatives, scientifiques et culturelles, l'accès à l'information dont elle a besoin. Le but final de la politique de l'information, que le Congo doit atteindre nécessairement, est une société informée.

Le travail que nous nous sommes permis de faire ne prétend pas traiter des problèmes de la lecture, de l'avenir de la bibliothèque du lecteur, et du bibliothécaire de façon précise, profonde est exhaustive mais a le mérite d'être l'un des premiers parlant d'une situation précise de la lecture au Congo. Pour cela il comporte certainement des lacunes et des erreurs sur l'appréciation de certains aspects du problème soulevé. Le manque de statistiques récentes et de collaboration des bibliothèques existantes en est la principale cause.

Toutefois, il ne s'agit pas d'une besogne de spécialiste en matière de lecture, mais d'un travail qui s'est donné pour but de sensibiliser l'opinion brazzavilloise, congolaise et africaine sur la bibliothèque qui est un moyen de culture, donc un support, un environnement et un complément pour les activités menées dans les autres secteurs du développement.

La bibliothèque prolonge l'action de l'enseignement contribue en matière économique et scientifique à l'information et à la sensibilisation aux problèmes du développement, à la vulgarisation scientifique et économique, à l'éducation populaire, à la documentation spécialisée.

Nous espérons contribuer aussi modestement mais sincèrement par ce travail, que les congolais sont appelés à critiquer mais aussi à compléter, au développement de l'individu et de la nation congolaise toute entière.

-o-oOo-o-

-o-oOo-o-

-o-oOo-o-

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- I) U.^N.E.S.C.O - Développement des bibliothèques publics en Afrique- Paris 1955
- II) Nina Heissler - Diffusion du livre et développement de la lecture en
Afrique - Culture et développement, Paris 1955
- III) Groupe Français d'Education Nouvelle - Le pouvoir de lire Gasternan 1975
- IV) Robert Escarpit - L'écrit et la communication "que sais-je". PUF, Paris
1973
- V) U.N.E.S.C.O- Répertoire des Archives, Bibliothèques et Ecoles des biblio-
théconomie d'Afrique - Paris 1965
- VI) U.N.E.S.C.O - Le Développement des bibliothèques publiques en Amérique latine
Conférence de Sao Paulo - Paris 1963
- VII) U.^N.E.S.C.O- Des bibliothèques publiques pour l'Asie. Stage d'études de
Dehli, Paris 1957
- VIII) Le courrier de l'Unesco- Janvier 1972 (XXVe année)
- Juin 1972 (XXVe année)
- Juillet 1972 (XXVe année)
- IX) U.N.E.S.C.O - Bulletin à l'intention des bibliothèques Vol XXIX (5)
Septembre - Octobre 1975
- Vol XXX (2) Mars - Avril 1976
- Vol XXIX (1) Janvier- Février 1975
- Vol XXVIII (2) Mars - Avril 1974

- Vol XXVIII (3) Mai- Juin 1974
- Vol XXVIII (4) Juillet - Août 1974

X) J.P. Cavel - Plan de developpement des bibliothèques. République populaire
du Congo - Paris 1973

XI) Statistiques sur la lecture et le budget de la B.U de Brazzaville-1973-1975

